

MESSAGE À TOUS LES PARENTS ET AUX ÉLÈVES DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE FORMATION GÉNÉRALE

Fermeture des établissements en cas d'intempérie ou de force majeure

L'hiver sera bientôt là et sollicitera davantage notre attention vis-à-vis certaines conditions climatiques ou encore certains cas de force majeure (panne d'électricité, panne de chauffage, bris d'aqueduc, etc.). À l'occasion, il se pourrait que nous devions prendre la décision de fermer nos établissements.

En cas d'intempérie, avant de prendre quelque décision que ce soit, nous recueillons le plus d'information possible auprès des stations météorologiques, de la Sûreté municipale et des transporteurs scolaires pour nous enquérir des conditions routières et piétonnières. Il n'en demeure pas moins qu'en raison des conditions climatiques très changeantes pendant cette période de l'année et de l'étendue du territoire desservi par la commission scolaire, la décision de fermer ou de ne pas fermer les établissements n'est jamais une tâche facile.

DANS TOUS LES CAS, LA DÉCISION PRISE VISE À ASSURER LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES.

Nous désirons vous rappeler qu'en cas de fermeture en cours de journée, vous devez prévoir le lieu où votre enfant doit se rendre et bien sûr l'informer en conséquence.

Lorsque la décision de fermer les établissements est prise avant le début des classes, les services de garde sont également fermés.

Lorsque la décision de fermer les établissements est prise en cours de journée, les services de garde demeureront ouverts selon les modalités établies par chaque service de garde.

EN CAS D'INTEMPÉRIE, MÊME SI LA COMMISSION SCOLAIRE N'ANNONCE PAS LA FERMETURE DE SES ÉTABLISSEMENTS, NOUS VOUS RAPPELONS QU'IL VOUS APPARTIENT, LORSQUE VOUS JUGEZ QUE TOUTES LES CONDITIONS DE SÉCURITÉ NE SONT PAS PRÉSENTES, DE GARDER VOTRE ENFANT À LA MAISON.

Lorsque la commission scolaire décide de fermer ses établissements, l'information est disponible sur la page d'accueil du site Internet de la Commission scolaire de la Capitale au www.cscapitale.gc.ca ainsi que sur la réponse automatique du système téléphonique de la commission scolaire au [418 686-4040](tel:418-686-4040).

De plus, les stations radiophoniques et les réseaux de télévision suivants sont avisés :

RYTHME-FM	(91,9)	FM 93	(93,3)	CHOI-FM Radio X	(98,1)
RADIO NRJ	(98,9)	CKOI-FM	(102,1)	CFOM-FM	(102,9)
CBV-FM RADIO-CANADA Québec 800	(106,3) (800 AM)	CBC Radio One	(104,7)	ROUGE FM	(107,5)

TVA : *Salut Bonjour et LCN*

SRC - RDI : *RDI matin*

V-Télé : *V_Express*

Lors d'une fermeture avant le début des classes, les médias sont informés à 6 h.

Lors d'une fermeture en cours d'avant-midi, les médias sont informés entre 9 h et 9 h 30.

Lors d'une fermeture en cours d'après-midi, les médias sont informés entre 13 h 45 et 14 h.

La décision de fermer les établissements s'applique également aux centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle pour la plage horaire de jour. Pour la plage horaire du soir, un autre avis sera communiqué aux médias à 14 h.

S'il y a une fermeture en cours de journée, notre personnel des écoles et du service du transport sera présent et assurera la sécurité des élèves.



RICHARD VALLÉE CA,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT AUX AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Octobre 2011